

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme à huis clos à cause du COVID-19.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Josée Marquis
Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h30.

RÉSOLUTION #2020-71

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Réouverture des contrats pour centre de tri-amendement;
7. Dépôt des états financiers 2019;
8. Rapport du maire sur les faits saillants;
9. Service de nivelage de chemins municipaux-travaux de voirie;
10. Programmation des travaux pour la TECQ (courriel du 11 mai);
11. Vacances Anick Hudon;
12. Vacances Jocelyn Ouellet;
13. Désignation d'un étudiant à titre d'adjointe technique en urbanisme-service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie; (Olivier Banville courriel 15-05-2020);
14. Bric à Brac à France Marquis;
15. Mandat d'ingénierie H2O Innovation;
16. Fermeture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-72

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 4 mai 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-73

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-trois mille cinquante et un et quinze cents 43 051.15\$ et les salaires payés au montant de six mille sept cent quatre-vingt-sept et quarante-deux cents 6 787.42\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante-neuf mille huit cent trente-huit et cinquante-sept cents 49 838.57\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-74

RÉOUVERTURE DES CONTRATS POUR CENTRE DE TRI-AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat à Bouffard Sanitaire inc. pour le tri et le conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été amendé pour compenser la perte d'opération du centre de tri des matières recyclables de Bouffard Sanitaire inc. étant donné la situation urgente et imprévisible dans laquelle se retrouvent les centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'opération du centre de tri est supérieure au montant compensatoire autorisé par le MAMH pour chaque tonne métrique de matière traitée;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'opération peut être variable d'un trimestre à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas avoir à demander une autorisation au MAMH suite à chaque rapport trimestriel;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Josée Marquis de remettre ce point au mois prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-75

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Clément Gauthier d'adopter les états financiers 2019 vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-76

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault prend acte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-77

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX-TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Ouellet d'autoriser à faire du nivelage des chemins pour un total de 13 430\$ selon le budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-78

PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LA TECQ

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu de mandater la firme d'ingénierie la FQM pour la programmation des travaux pour la TECQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-79

VACANCES ANICK HUDON

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis d'accepter la programmation des vacances de Mme Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière :

15 au 19 juin;
20 juillet au 24 juillet;
27 juillet au 31 juillet;
10 août au 14 août;
17 août au 21 août.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-80

VACANCES JOCELYN OUELLET

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'accepter la programmation des vacances de monsieur Jocelyn Ouellet, employé municipal :

20 juillet au 31 juillet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-81

**DÉSIGNATION D'UNE ÉTUDIANTE À TITRE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME-
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Adelme doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-Adelme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner François Chrétien à titre d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2020;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-82

BRIC À BRAC À FRANCE MARQUIS

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires qui opèrent normalement des activités de vente de produits de seconde main (friperie, meubles, etc.) auront légalement le droit de rouvrir leurs portes, mais seulement et seulement si leur commerce a un accès direct à l'extérieur (une porte donnant sur la rue);

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter les risques de contamination liés à la manipulation des objets reçus, il est recommandé de :

- Éviter toute manipulation et ne pas mettre en vente les objets donnés pour une période minimale de 7 jours suivant sa réception;
- Nettoyer ses mains avec de l'eau et du savon (idéalement) ou une solution hydro alcoolique à plus de 60% avant et après chaque manipulation des dons reçus.

Dans la mesure du possible, une distance d'au moins 2 m entre les individus est respectée. Dans le cas où cela est impossible, des adaptations sont apportées (ex. aménagement des postes de travail, diminution de l'achalandage, etc.).

Les règles d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire sont rigoureusement respectées par les employés et les usagers. Le lavage des mains à l'entrée du commerce est à préconiser.

Les installations nécessaires à l'application des mesures d'hygiène sont disponibles (affiches, eau et savon, mouchoirs et poubelles, etc.).

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées minimalement à chaque quart de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt municipal n'a pas d'eau et n'a pas de toilette;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt municipal ne doit pas changer la désignation c'est-à-dire que l'organisme ne peut vendre des produits de secondes mains;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu de refuser l'ouverture du Bric à Brac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-83 **VOIRIE LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE à la suite de la confirmation du député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, au maire de la municipalité concernant l'octroi d'une aide financière de 50 000\$ dans le cadre du PPA-CE 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous et résolu de mandater la firme d'ingénierie la FQM, afin qu'elle procède à la confection du devis afin d'aller en appel d'offre public pour la reconstruction d'une partie de la route du 6^e Rang Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-84 **MANDAT D'INGÉNIERIE H2O INNOVATION**

CONSIDÉRANT QUE pour déterminer de façon certaine si les vannes ou d'autres composants doivent être remplacés, et fournir un coût H2O Innovation doit investir trois jours d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE H2O Innovation ont besoin d'un mandat pour faire ce travail;

CONSIDÉRANT QUE H2O Innovation ne peut pas autoriser trois jours d'ingénierie pour fournir ce service gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE s'il n'est pas possible d'émettre de mandat maintenant pour cette petite étude, la recommandation de H2O Innovation est de laisser les choses telles quelles et d'agir seulement s'il est confirmé que des modifications doivent être apportées;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système installé en aval des membranes peut-être contourné le temps de modifier le système membranaire au besoin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Julien Ouellet et résolu d'émettre un mandat pour cette petite étude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-85
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*